

Note sur le recrutement des apprentis au centre SNCF de Sotteville. Service du matériel et de la traction.

Numéro d'inventaire : 2012.01013

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1960

Description : Pages dactylographiées et ronéotées

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Gestion de la scolarité : inscriptions, dossiers scolaires, etc.

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Seine-Maritime

NOTE SUR LE RECRUTEMENT
DES APPRENTIS
AU CENTRE SNCF DE SOTTEVILLE
SERVICE du MATERIEL et de la TRACTION

Le recrutement des apprentis est effectué par voie de concours.

Le prochain concours aura lieu le jeudi 28 Avril 1960.

Il est ouvert à tous les jeunes gens, qu'ils soient fils d'agents de la SNCF ou non, âgés de 14 ans au moins et de moins de 16 ans au 1er octobre 1960. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les demandes d'inscription, établies par les parents ou tuteurs devront comporter les renseignements suivants : NOM, Prénom, date de naissance et adresse du candidat, et parvenir avant le 12 avril 1960 à M. l'Ingénieur, Chef des Ateliers de SOTTEVILLE QUATRE-MARES - 1, rue de Paris à SAINT-ÉTIENNE-du-ROUVRAY (Seine Maritime).

Les candidats doivent être titulaires du Certificat d'études primaires ou présenter une attestation justifiant qu'ils sont élèves :

- soit de la classe du certificat d'études primaires,
- soit d'une classe de 4^e d'un lycée ou d'un collège,
- soit d'une classe de 4^e d'un cours complémentaire d'une école primaire ou d'une classe d'un niveau supérieur à celles-ci.

Le concours d'admission comporte les épreuves suivantes : dictée, géographie, rédaction, arithmétique. Le niveau de ces épreuves est celui du Certificat d'études primaires.

Les candidats reçus au concours sont, dans l'ordre du classement obtenu et dans la limite des places disponibles, convoqués à une visite médicale comportant : un examen ophthalmologique, un examen radiologique et un examen de médecine générale. L'attention est attirée sur l'importance que la SNCF attache à la constitution physique et à l'acuité visuelle des candidats.

Le Centre de SOTTEVILLE forme des apprentis : ajusteurs (locomotives et moteurs thermiques), tourneurs, chaudronniers, serruriers, électriciens d'installations fixes.

Après leur apprentissage ils sont, si la situation des effectifs le permet, conservés à la SNCF à titre d'ouvriers et affectés, de préférence, à un établissement de la Région Rouennaise.

L'apprentissage dure trois ans. Il comporte des cours d'enseignement général et d'enseignement professionnel, des cours pratiques et des séances d'éducation physique.

.../...

- 2 -

Le Centre de SOTTEVILLE possède un internat. Toutefois, celui-ci est réservé par priorité aux apprentis qui ne peuvent rentrer chaque jour chez leurs parents ou tuteurs.

Dans chaque promotion, si les notes obtenues le permettent, un certain nombre d'apprentis peut être admis à suivre les cours supérieurs d'apprentissage; en cas de réussite, ils obtiennent le titre d'attaché qui les assimile à un grade de petite maistrance.

Les apprentis de la SNCF ne peuvent bénéficier de bourses mais reçoivent un salaire mensuel qui augmente, de semestre en semestre, en fonction de l'ancienneté et des résultats obtenus.

Il varie de 80 NF environ à 200 NF, du début à la fin de l'apprentissage et, dès la première année, il couvre pratiquement les frais d'internat.

La SNCF consent aux Parents qui en font la demande le jour de la rentrée scolaire, une avance sur salaire remboursable en 10 mois pour les aider à acquérir l'outillage personnel et les fournitures scolaires indispensables.

PROGRAMME DU CONCOURS.

Epreuves	Coefficients	Durée	Observations.
Dictée (1)	1	0 h 30	
Géographoe	0,5	0 h 15	Les épreuves sont
Rédaction	1,5	1 h 15	cotées de 0 à 20.
Arithmétique	3	1 h 45	
(1) Note minimum à obtenir pour ne pas être éliminé : 5			

